



Recueil des actes administratifs

Le présent recueil est établi en application de la loi 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale et complétée par le décret 93-1121 du 20 septembre 1993 (art. L /2121-24 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Il a pour but d'informer la population sur les affaires locales. Il contient, à cet effet, principalement des délibérations du Conseil Municipal et les arrêtés municipaux à caractère réglementaire.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2019

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL, PREND ACTE du débat sur les orientations générales du Budget 2019, conformément aux textes en vigueur.

CAMPS ORGANISÉS PAR L'ÉCOLE DES SPORTS PENDANT LES VACANCES D'ÉTÉ 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- *APPROUVE* l'organisation, par l'Ecole des Sports, de 4 camps avec hébergement
- *FIXE*, de la manière suivante, la participation des familles à ces camps :

MONTOIRE SUR LE LOIR : à 200 km de Paris

Semaine du 08 juillet au 12 juillet (5 jours)

Multi activités

Tarif garchois 120,00 €

Tarifs non garchois 170,00 €

Semaine du 15 juillet au 19 juillet (5 jours)

Multi activités

Tarif garchois 120,00 €

Tarif non garchois 170,00 €

ANDOUILLE : près de Laval

Semaine du 08 juillet au 12 juillet (5 jours)

Activité poney

Tarif garchois 180,00 €

Tarif non garchois 230,00 €

Semaine du 15 juillet au 19 juillet (5 jours)

Activité poney

Tarif garchois 180,00 €

Tarif non garchois 230,00 €

- *AUTORISE le Maire à signer les conventions à intervenir avec les différents organismes concernés, relatives à l'ensemble des prestations qui ont été décrites précédemment ainsi que tout document ayant trait aux activités proposées.*

ORGANISATION DE SÉJOURS PAR L'ACCUEIL DE LOISIRS DES 4 VENTS AU COURS DES VACANCES D'ÉTÉ 2019 - FIXATION DES TARIFS

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

APPROUVE l'organisation, par l'accueil de loisirs des 4 Vents, du séjour à Bois-le-Roi, du lundi 8 juillet 2019 au vendredi 12 juillet 2019

- *FIXE la participation des familles à ce séjour de la manière suivante :*

<i>Taux d'effort</i>	<i>Tarif plancher</i>	<i>Tarif plafond</i>	<i>Tarif hors Garches</i>
<i>7,7143 %</i>	<i>38,30 €</i>	<i>108 €</i>	<i>135 €</i>

- *APPROUVE l'organisation, par l'accueil de loisirs des 4 Vents, du séjour à Poses (27), du lundi 15 juillet au vendredi 19 juillet 2019*

- *FIXE la participation des familles à ce séjour de la manière suivante :*

<i>Taux d'effort</i>	<i>Tarif plancher</i>	<i>Tarif plafond</i>	<i>Tarif hors Garches</i>
<i>7,7143 %</i>	<i>38,30 €</i>	<i>108 €</i>	<i>135 €</i>

- *AUTORISE le Maire à signer les conventions à intervenir avec les organismes concernés.*

FIXATION DES TARIFS POUR LE SPECTACLE DE DANSE DU CONSERVATOIRE AU THEATRE ANDRÉ MALRAUX A RUEIL MALMAISON

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des suffrages exprimés, Mme GUYOT et M. HERZOG s'abstenant,

- *FIXE ainsi les tarifs des places pour le spectacle de danse organisé par le conservatoire municipal de Garches au théâtre André Malraux, à Rueil Malmaison, le samedi 25 mai 2019*

- *Adultes : 12 €*
- *Enfants de moins de 18 ans : 9 €*

VERSEMENT DE LA SUBVENTION ANNUELLE D'ÉQUILIBRE AU SIVU « GARCHES / MARNES-LA-COQUETTE »

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

• *APPROUVE* pour l'année 2018, le versement d'une subvention d'équilibre fixée à 10.000 € au profit du SIVU « Garches / Marnes-la-Coquette » à partir des droits de stationnement perçus à Garches.

• *ACCEPTE* pour l'année 2019 le versement de cette subvention annuelle de 10 000€.

CONFIRMATION DU DÉCLASSEMENT ET DE LA DÉSAFFECTATION DES BATIMENTS ANCIENNEMENT SITUÉS SUR LE TERRAIN SIS 6/12 RUE DE L'ÉGLISE ET RUE DE SURESNES

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- *CONFIRME* la délibération du Conseil Municipal du 1^{er} juillet 2010 concernant les parcelles cadastrées section AH n° 637, 633, 7, 355 sises 4 à 12 rue de l'Eglise et rue de Suresnes à Garches
- *CONSTATE* la désaffectation du domaine public de cet ensemble immobilier sis 4 à 12 rue de l'Eglise et rue de Suresnes justifiée par l'abandon de toute mission de service public sur ce site,
- *APPROUVE* son déclassement du domaine public communal pour le faire entrer dans le domaine privé communal,

DÉLÉGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE DU SIGEIF A LA VILLE DE GARCHES POUR DES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX DANS LA GRANDE RUE (ENTRE CLAUDE LIARD ET MARÉCHAL LECLERC) ET VILLENEUVE (ENTRE FOCH ET MARNES)

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- *SOLLICITE* le SIGEIF pour qu'il délègue la maîtrise d'ouvrage temporaire à la Ville de Garches concernant l'enfouissement des réseaux dans la Grande Rue pour la partie comprise entre la rue Claude Liard et l'avenue du Maréchal Leclerc d'une part, et la rue de Villeneuve pour la partie entre l'avenue Foch et la rue de Marnes d'autre part,
- *APPROUVE* cette délégation de maîtrise d'ouvrage à la commune,
- *AUTORISE* le Maire à signer les conventions à intervenir dans ce but,
- *APPROUVE* les demandes de subvention à adresser auprès de tous les partenaires financeurs (Département, SIGEIF, ENEDIS) susceptibles d'aider à la réalisation des travaux,
- *DESIGNE* les services techniques municipaux en qualité de maître d'œuvre des chantiers,

REPRÉSENTATION-SUBSTITUTION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION « COMMUNAUTE PARIS-SACLAY » AU SEIN DU SIGEIF

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DÉLIBÈRE :

- *Article 1^{er}* : il est pris acte de la représentation-substitution de la communauté d'agglomération « Communauté Paris-Saclay » s'agissant des communes de Ballainvilliers, Champlan, Longjumeau, Marcoussis, Massy, Nozay, Orsay, Saulx-les-Chartreux, Verrières-

le-Buisson, Villebon-sur-Yvette et Wissous pour l'exercice de la compétence relative à la distribution publique d'électricité

- *Article 2 : il est pris acte de la modification de la liste des membres du Sigeif mentionnée à ses statuts en résultant de l'adhésion de la Communauté d'agglomération « Communauté Paris-Saclay »*

DEMANDE D'ADHESION DE LA COMMUNE DE BALLAINVILLIERS AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL FUNERAIRE DE LA REGION PARISIENNE (SIFUREP)

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DÉCIDE de DONNER un avis favorable à l'adhésion au SIFUREP de la commune de Ballainvilliers pour la compétence « Service extérieur des pompes funèbres »

GRATIFICATION VERSEE AUX STAGIAIRES

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, REVALORISER la gratification versée aux stagiaires et ce de manière systématique sur la base du taux légal d'indemnisation pour les années suivantes.

PERSONNEL COMMUNAL TRANSFORMATION DE POSTES ADAPTATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DÉCIDE de TRANSFORMER 1 poste de Rédacteur (effectif passant de 8 à 7) en 1 poste d'Attaché (effectif passant de 4 à 5)

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES HAUTS-DE-SEINE DANS LE CADRE DU CONSEIL LOCAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE (CLSPD) POUR L'EXTENSION DE LA VIDÉOPROTECTION A GARCHES

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, à la majorité des suffrages exprimés, Mme GUYOT et M. HERZOG votant contre,

- *APPROUVE la demande de subvention à déposer auprès du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine dans le cadre du C.L.S.P.D pour le financement du projet d'extension de la vidéoprotection à Garches pour un montant de 400.000 € H.T environ,*
- *AUTORISE le Maire ou son Premier Maire-adjoint à engager les démarches en ce sens au nom de la commune et à signer tous documents dans ce but.*

GARANTIE D'EMPRUNT DE LA VILLE DE GARCHES A LA SOCIETE SA HLM VILOGIA POUR LA CONSTRUCTION DE 21 LOGEMENTS PLUS / PLAI ET PLS DANS UN PROGRAMME SOCIAL SISE 2, RUE DU MARQUIS DE MORES A GARCHES

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, ACCORDE la garantie d'emprunt de la Ville à la SA HLM VILOGIA pour lui permettre de contracter un emprunt d'un montant de 1.825.848 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la construction de 21 logements sociaux PLUS/PLAI/PLS agréés par l'Etat dans une opération sise 2 rue du Marquis de Morès à Garches,

- *APPROUVE la convention de garantie d'emprunt et de réservation de 4 logements sociaux à la commune soit 2 T1 bis, 1 T2, 1 T3 dans ce programme social,*
- *AUTORISE le Maire ou son Premier Maire-adjoint à signer la convention à intervenir entre la Ville et la Caisse des Dépôts et Consignations pour la garantie d'emprunt, ainsi qu'avec la SA HLM VILOGIA sur les modalités de gestion des logements destinés à revenir à la Ville.*

**DEMANDE DE SUBVENTION A LA METROPOLE DU GRAND PARIS CONCERNANT
LA CREATION D'UN ESPACE « COWORKING » ET DE SALLES ASSOCIATIVES DANS
LE BATIMENT GENEVOIX EN CENTRE-VILLE**

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- *APPROUVE la création d'un espace « coworking » et des salles associatives dans le bâtiment Maurice Genevoix sis 2, rue de l'Eglise à Garches,*
- *AUTORISE le Maire ou le 1^{er} maire adjoint à solliciter auprès de la Métropole du Grand Paris les subventions susceptibles d'être obtenues dans ce dossier,*
- *AUTORISE le Maire ou son 1^{er} maire adjoint à signer tous les documents et à engager au nom de la commune toutes les démarches nécessaires dans cette affaire,*

0 0 0

DÉCISIONS DU MAIRE

Les décisions prises dans le cadre de la délégation d'attribution du Conseil Municipal en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ont fait l'objet d'un affichage à l'entrée de la salle du Conseil Municipal :

N° de la décision	DATE de la décision	OBJET DE LA DECISION	Visa Préfecture du
2018-154	23/11/2018	Décision portant signature d'un contrat avec la société Arnimation	06/12/2018
2018-155	26/11/2018	Décision portant signature d'une convention relative à la mise à disposition de locaux de la mairie à l'association des beaux arts	06/12/2018
2018-156	06/12/2018	Décision portant signature d'un contrat d'assistance et de maintenance du suivi des applications littera et athena	06/12/2018
2018-157	20/11/2018	Décision fixant les tarifs des activités et sorties de l'espace jeunes pour les vacances de Noël 2018	06/12/2018
2018-158	20/11/2018	Décision fixant les tarifs des activités et stages de l'école des sports pour les vacances de Noël 2018	06/12/2018
2018-159	26/11/2018	Décision portant signature d'un contrat d'engagement concernant une conférence audiovisuelle le jeudi 21 février 2019	28/12/2018
2018-160	16/11/2018	Décision portant signature d'un contrat pour l'organisation d'un concert poétique le 11 avril 2019	28/12/2018
2018-161	27/12/2018	Décision concernant la convention d'utilisation du domaine public des stations et espaces autolib	28/12/2018
2018-162	12/12/2018	Décision portant signature d'une convention de partenariat entre la mairie de garches et l'association destination multimédia pour l'animation de permanences numériques à destination des seniors	28/12/2018
2018-163	27/12/2018	Décision portant signature d'un contrat de maintenance du logiciel pelepas	28/12/2018
2018-164	07/12/2018	Décision portant signature d'un contrat de spectacle au centre culturel de garches	28/12/2018
2019-001	04/01/2019	Décision portant signature d'un contrat de spectacle au centre culturel de garches	09/01/2019
2019-002	02/01/2019	Décision portant signature d'une convention entre la ville de garches et la société les 3 vallées	09/01/2019
2019-003	02/01/2019	Décision portant signature d'une convention entre la ville de garches et intersport alpes sports	09/01/2019
2019-004	28/12/2018	Décision fixant les tarifs des activités et sorties de l'espace jeunes pour la période de janvier et février 2019	09/01/2019
2019-005	11/01/2019	Décision portant signature de contrat pour les interventions de l'association l'âge d'or à la crèche les pins	21/01/2019

2019-006	21/01/2019	Décision portant signature d'un contrat de service SP PLUS V2 pour le spectacle	21/01/2019
2019-007	21/01/2019	Décision portant signature d'un contrat de service SP PLUS V2 pour le conservatoire	21/01/2019
2019-008	11/01/2019	Décision portant signature d'un contrat pour l'organisation d'une causerie musicale le jeudi 24 janvier 2019	21/01/2019
2019-009	21/01/2019	Décision portant signature d'un contrat de maintenance pour le CCAS	21/01/2019
2019-010	21/01/2019	Décision portant signature d'un contrat de licence et de maintenance du logiciel sirius pour la billetterie informatique et du logiciel orion pour le paiement en ligne du centre culturel de Garches	21/01/2019
2019-011	24/01/2019	Décision portant signature d'un contrat de maintenance informatique	25/01/2019
2019-012	16/01/2019	Décision portant signature d'un contrat d'animation musicale organisée par Mr CROCE le jeudi 5 septembre 2019	25/01/2019
2019-013	22/01/2019	Décision portant signature d'un contrat avec Mme Nathalie PEARSON pour l'organisation de 3 animations musicales – musicothérapie – les jeudis 7 Mars, 2 Mai, et 25 Juillet 2019	25/01/2019
2019-014	17/01/2019	Décision portant signature d'un contrat avec Mme Marion MOUCHON pour l'organisation de 4 séances d'art thérapie de Janvier à Avril 2019	25/01/2019
2019-015	17/01/2019	Décision portant signature d'un contrat de spectacle au Centre Culturel de Garches	25/01/2019
2019-016	31/01/2019	Décision fixant les tarifs des activités et sorties de l'espace jeunes pour les vacances de février 2019	07/02/2019
2019-017	25/01/2019	Décision portant signature d'une convention entre la ville de Garches et le collègue Henri Bergson	07/02/2019
2019-018	06/02/2019	Décision portant signature d'un contrat de location du théâtre André Malraux à Rueil pour un spectacle de ballets du conservatoire de Garches	07/02/2019
2019-019	29/01/2019	Décision portant signature d'un contrat concernant un voyage musical le 02/04/2019	07/02/2019
2019-020	06/02/2019	Décision portant signature d'une convention pour la projection d'animé suivie d'un atelier	07/02/2019
2019-021	08/02/2019	Décision portant défense des intérêts de la Ville dans une procédure devant la juridiction administrative	12/02/2019
2019-022	07/02/2019	Décision portant signature d'une convention entre la ville de Garches et la société Aquamotion	12/02/2019
2019-023	18/02/2019	Décision portant signature de contrat pour les interventions de l'association l'âge d'or de france	21/02/2019
2019-024	08/02/2019	Décision portant signature d'un contrat avec la société Mjimage	21/02/2019
2019-025	15/02/2019	Décision portant signature d'un contrat concernant un récital le jeudi 3 octobre 2019	21/02/2019
2019-026	18/02/2019	Décision portant signature d'un avenant à la convention de partenariat entre la mairie de garches et l'association destination multimédia pour l'animation des permanences numériques à destination des seniors	21/02/2019
2019-027	25/01/2019	Décision portant signature d'un contrat d'engagement concernant une conférence donnée le jeudi 31 janvier 2019	21/02/2019
2019-028	14/02/2019	Décision portant signature d'un contrat pour l'organisation d'un spectacle le jeudi 28 mars 2019	21/02/2019
2019-029	25/02/2019	Décision portant signature d'une adhésion au service FAST –ACTES	26/02/2019
2019-030	25/02/2019	Décision Portant signature d'un contrat de Service SP PLUS V2 Garderie ALSHM	26/02/2019
2019-031	25/02/2019	Décision Portant signature d'un contrat de Service SP PLUS V2 Régie recettes scolaires	26/02/2019
2019-032	25/02/2019	Décision Portant signature d'un contrat de Service SP PLUS V2 Régie recettes Petite Enfance	26/02/2019
2019-033	04/03/2019	Décision portant sur la signature d'un contrat d'assistance à maîtrise	05/03/2019

		d'ouvrage avec la société SEMAF dans le diagnostic de l'éclairage public et de l'enfouissement de tous les réseaux en aérien sur la commune de Garches	
2019-034	08/03/2019	Décision portant signature d'un contrat de spectacle au centre culturel de garches	11/03/2019
2019-035	08/03/2019	Décision fixant des tarifs du billet de cinéma dans le cadre de l'opération « le printemps du cinéma »	11/03/2019
2019-036	11/03/2019	Décision portant signature d'une convention pour le récital de voix parlée à la carte	11/03/2019

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 MARS 2019**

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE LA VILLE, DRESSÉ PAR LE
COMPTABLE PUBLIC, POUR L'ANNÉE 2018**

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- *APPROUVE le compte de gestion de la Ville, dressé par le Comptable Public de Saint-Cloud, pour l'exercice 2018 qui fait apparaître les résultats suivants :*

<i>SECTION D'INVESTISSEMENT</i>	<i>Excédent :</i>	<i>+ 1 912 138,53 €</i>
<i>SECTION DE FONCTIONNEMENT</i>	<i>Excédent :</i>	<i>+ 1 695 871,09 €</i>

**COMPTE ADMINISTRATIF DE LA VILLE AFFECTATION DU RÉSULTAT
EXERCICE 2018**

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des suffrages exprimés, Mme GUYOT et M. HERZOG s'abstenant,

VOTE et ARRETE les résultats définitifs du Compte Administratif de la Ville, exercice 2018

DECIDE d'affecter l'excédent brut de la section de Fonctionnement de l'exercice 2018 de la manière suivante :

1 695 871,09 € en recettes de la section de Fonctionnement, au titre de report au compte 002

Les écritures comptables seront effectuées au Budget Primitif 2019 de la Ville.

BUDGET PRIMITIF 2019 VOTE DU TAUX DES TAXES LOCALES

LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité des suffrages exprimés, Mme GUYOT et M. HERZOG votant contre,

- *VOTE LE BUDGET PRIMITIF 2019 DE LA VILLE, qui s'équilibre en dépenses et en recettes aux sommes de :*

<i>SECTION D'INVESTISSEMENT :</i>	<i>13 916 971,26 €</i>
<i>SECTION DE FONCTIONNEMENT :</i>	<i>33 920 521,09 €</i>

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des suffrages exprimés, Mme GUYOT et M. HERZOG s'abstenant,

- *FIXE le taux des 3 taxes d'imposition locale, pour l'année 2019, comme suit :*

TAXE D'HABITATION	20,12 %
TAXE SUR LE FONCIER BATI	15,55 %
TAXE SUR LE FONCIER NON BATI	35,96 %

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2019 AUX ASSOCIATIONS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- *DECIDE D'ACCORDER, AU TITRE DE L'ANNEE 2019, LES SUBVENTIONS SUIVANTES :*

Dénomination et siège	Montant
1 - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS	
6574- Fonction 025-Aide aux associations	95 850 €
Comité de Soutien et d'Animation du Personnel Communal, Mairie de Garches - N°15/2179 du 29/01/85	94 000 €
FNACA - Comité de Garches 25 rue Pasteur Garches - N°5272 - J.O. du 02/12/66	200 €
A.D.A. - Ass. Amis des Africains, 13 rue des 4 Vents Garches - Déclarée J.O. le 27/06/1990	1 400 €
Association des Officiers & Militaires de Réserve des Hauts de Seine	100 €
Association pour un zébu	150 €
6574 - Fonction 213-Classes regroupées	305 920 €
Ecoles privées sous contrat OGEC	305 920 €
6574 - Fonction 30 - Services communs-Culture	15 000 €
Société des Beaux-Arts de Garches, Mairie de Garches - n°15/9864 JO 8/12/60	1 500 €
Association Culture et Bibliothèques pour Tous, 32 Grande Rue Garches - Code Préfecture 2343	1 500 €
Bibliothèque pour tous Ludothèque	1 000 €
CDI	1 500 €
ARTS ET CULTURE POUR GARCHES	5 000 €
ENSEMBLE POLYPHONIQUE DE GARCHES CHCEUR ARSIS	500 €
APCS	500 €
Association LEO	500 €
Les Amis du Jumelage Garches-Gröbenzell - 2 rue Claude Liard - GARCHES - N°15/19362	1 000 €
Les Amis du Jumelage Garches-Gröbenzell - Subvention exceptionnelle	2 000 €
6574- Fonction 40 - Serv.com. Sports et Jeunesse	98 700 €
Garches Evénements, Mairie de Garches - n° 15/021462 - JO 2/10/96 / 5 000 € pour Animateur de rues	32 160 €
Garches Evénements Subvention liée au contrat de développement signé avec le Département qui reverse à la ville cette somme	19 840 €

<i>C.D.M.J.S 92 (Comité Départemental des Médailleurs de la Jeunesse et des Sports) 167 avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly s/ Seine - JO 25/03/1991</i>	100 €
<i>Association sportive Raymond Poincaré, Cité Poincaré, Garches - N°15/9030 - J.O. du 21/03/78</i>	2 000 €
<i>L'Orteil en Pointes Association sportive de Garches - 17 rue Henri Regnault - Déclarée J.O. le 10/11/82</i>	1 400 €
<i>Futsal Le Kaméléon, 20 avenue Foch, Garches - N°15020811 du 14/12/95</i>	1 600 €
<i>Les Kiowas, Mairie de Garches - JO 16.10.1995</i>	2 900 €
<i>Garches Escrime, 66 rue du Dr Debat Garches - Déclarée J.O. le 07/10/92 - Code Préfecture 15/17744</i>	1 500 €
<i>Football Club de Garches Stade municipal Léo Lagrange Garches Déclarée J.O. le 05/06/92 (F.C. 92)</i>	10 000 €
<i>KBC (Kick Boxing Club) 20 rue de Suresnes Garches - Déclarée J.O. le 25/11/92</i>	2 700 €
<i>Rugby Club de Garches, 9 chemin des vignes; Garches</i>	8 500 €
<i>Garches Volley Ball 26 rue Jean Mermoz Garches - Déclarée J.O. le 07/07/92</i>	1 400 €
<i>Garches Aqua Sports Piscine 14 rue de Suresnes Garches - Déclarée J.O. le 12/08/92</i>	2 500 €
<i>Energy Club 20 rue de Suresnes Garches - Déclarée J.O. le 17/07/92</i>	4 500 €
<i>Club de Boxe Française / Savate M. Charmillon 59 rue du Dr Debat Garches - Déclarée J.O. 24/08/92</i>	3 500 €
<i>GGVL</i>	1 700 €
<i>ADRENALINE ESCALADE</i>	2 400 €
<i>6574 - Fonction 520 - Services Communs Interv.soc.</i>	215 900 €
<i>ADPC 92 PROTECTION CIVILE</i>	1 000 €
<i>UNAFAM (Union Nle Amis & Familles Malades Mentaux) Section des Hauts de Seine 10 rue de Villiers 92300 Levallois Perret - N°39381J.O. 04/08/63</i>	100 €
<i>La Prévention Routière Comité Départemental 121 avenue Pablo Picasso 92000 Nanterre - N°136699 J.O. 19/03/49</i>	200 €
<i>Les Restaurants du Coeur</i>	2 000 €
<i>Caritas France (Secours Catholique) 106 rue du Bac Paris - Déclarée J.O. le 24/10/1946</i>	800 €
<i>AGLAE- Crèche Familiale</i>	150 000 €
<i>AGLAE- Emplois Familiaux</i>	38 000 €
<i>AGLAE- Emplois Familiaux Subvention liée au contrat de développement signé avec le Département qui reverse à la ville cette somme</i>	21 000 €
<i>Votre P'tit Coin de Paradis</i>	1 300 €
<i>Association Point Carré Handicap</i>	1 000 €
<i>Théodora</i>	500 €
<i>6574 - Fonction 61 - Services en faveur des personnes âgées</i>	29 000 €
<i>C.L.I.C. (Coordination Gérontologique) 1 bis rue Lelégard 92210 SAINT-CLOUD - JO 12/05/01</i>	29 000 €
<i>6574- Fonction 94 - Aides au commerce</i>	1 600 €
<i>Cœur de Garches</i>	1 600 €
TOTAL DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS	761 970 €

Dénomination et siège	Montant
2 - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AUX ASSOCIATIONS	
20421 - Fonction 520 - Services Communs Interv.soc.	25 000 €
Croix Rouge Française Comité de Garches 19 rue des 4 Vents Garches - Déclarée le 07/08/70 N°45.833 - Code Préfecture 555 Déclarée le 07/08/40 sous le N°45.833 - Code Préf 555	25 000 €
TOTAL DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AUX ASSOCIATIONS	25 000 €
Dénomination et siège	Montant
3 - ETABLISSEMENTS PUBLICS	
657361 - Fonction 213 -Classes regroupées	1 047 000 €
Caisse des Ecoles, Mairie de Garches	1 047 000 €
657362 - Fonction 520 Services communs interv. soc	- €
Centre Communal d'Action Sociale, Mairie de Garches	- €
TOTAL Etablissements Publics	1 047 000 €
TOTAL Général	1 833 970 €

ADMISSION EN NON VALEUR DE LA CREANCE ETEINTE DE MME XXX

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- DECIDE l'admission en non-valeur de la créance éteinte de Mme XXX pour un total de 1 990,40 €.

FIXATION DES INDEMNITÉS MAXIMALES ALLOUÉES AUX MAIRE, MAIRES ADJOINTS ET CONSEILLERS MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- DÉCIDE de fixer le montant annuel hors charges des indemnités des élus pour 2019 à :

- Du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 :

Le Maire	27 785,00 €
1 ^{er} Maire Adjoint	11 788,00 €
2 ^{ème} Maire Adjoint	11 788,00 €
3 ^{ème} Maire Adjoint	12 653,00 €
4 ^{ème} Maire Adjoint	12 767,00 €
5 ^{ème} Maire Adjoint	12 653,00 €
6 ^{ème} Maire Adjoint	12 653,00 €
7 ^{ème} Maire Adjoint	10 446,00 €
8 ^{ème} Maire Adjoint	12 767,00 €
9 ^{ème} Maire Adjoint	10 352,00 €
Syndic	2 321,00 €
Questeur	2 321,00 €

DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT DE LA VILLE CONCERNANT UN PRET A LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS POUR LA CREATION DE 25 LOGEMENTS SOCIAUX (PLUS/PLAI) DANS L'ANCIENNE CASERNE DE GENDARMERIE, SITUEE 34-36 RUE DES SUISSES, PAR HAUTS-DE-SEINE HABITAT

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- *ACCORDE la garantie d'emprunt de la Ville à l'OPH - Hauts-de-Seine Habitat pour la contractualisation d'un prêt d'un montant de 2.583.713 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations dans la création de 25 logements PLUS et PLAI, dans un bâtiment sis 34-36, rue des Suisses et 2, rue des Gaudonnes à Garches,*
- *APPROUVE la convention à intervenir entre la Ville et l'OPH - Hauts-de-Seine Habitat concernant la mise à disposition de 5 logements locatifs sociaux PLUS et PLAI pour une période de 65 ans dans cette opération,*
- *AUTORISER le Maire ou le Premier Maire-Adjoint à signer les actes et convention à intervenir dans la réalisation de cette affaire.*

DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT A LA VILLE DE GARCHES POUR LA CONSTRUCTION DE 11 LOGEMENTS SOCIAUX PLUS/PLAI PAR LA SOCIETE « LE LOGIS SOCIAL DU VAL D'OISE » DANS UNE OPERATION SISE 6, AVENUE DU DOCTEUR ROUX A GARCHES

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des suffrages exprimés, M. REYDEL s'abstenant.

- *ACCORDE la garantie d'emprunt de la commune à la Société « LE LOGIS SOCIAL DU VAL D'OISE » pour un prêt d'un montant de 682.504 euros qu'elle entend contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la construction de 11 logements sociaux PLUS/PLAI dans un terrain situé 6, avenue du Docteur Roux à Garches. En contrepartie, la Ville disposera de 2 droits de réservation de locataires durant 60 ans.*
- *AUTORISE le Maire ou le Premier Maire-Adjoint à signer les conventions et documents à intervenir à cette fin,*

DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT ET DE GARANTIE D'EMPRUNT A LA VILLE DE GARCHES POUR LA CONSTRUCTION DE 26 LOGEMENTS SOCIAUX PLUS / PLAI / PLS PAR LA SA HLM VILOGIA DANS L'ILOT DE L'EGLISE

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- *ACCORDE la garantie d'emprunt de la commune à la SA HLM VILOGIA pour un prêt d'un montant de 3.991.650 euros qu'elle entend contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la construction de 26 logements locatifs sociaux de types PLUS/PLAI/PLS dans l'îlot de l'Eglise à Garches, étant précisé que la Ville disposera, en contrepartie, de 5 droits de réservation de locataires sur la durée du contrat fixée à 60 ans,*
- *AUTORISE le Maire ou le Premier Maire-Adjoint à signer les conventions et documents à intervenir à cette fin,*
- *APPROUVE le versement d'une subvention d'investissement de 50.000 € à la SA HLM VILOGIA pour faciliter le montage financier du projet, étant précisé que la Ville disposera, en échange, d'un droit de réservation supplémentaire sur un logement 3 pièces PLS pendant 60 ans,*

DÉCISIONS DU MAIRE

DÉLÉGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Les décisions prises dans le cadre de la délégation d'attribution du Conseil Municipal en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ont fait l'objet d'un affichage à l'entrée de la salle du Conseil Municipal :

N° de la décision	DATE de la décision	OBJET DE LA DECISION	Visa Préfecture du
2019-037	21/03/2019	Décision portant signature d'un contrat du coût à la page avec maintenance auprès de la société Riso France pour le service reprographie	21/03/2019
2019-038	21/03/2019	Décision portant signature d'un contrat concernant une séance de sophrologie le 18/04/2019 à la résidence les tilleuls	26/03/2019
2019-039	15/06/2019	Décision portant signature d'une convention d'occupation à titre précaire et révocable d'un appartement à usage d'habitation sis à garches 3 rue de la côte St Louis	26/03/2019
2019-040	19/03/2019	Décision portant signature d'un contrat pour le spectacle « Chnat Razoum »	26/03/2019
2019-041	11/03/2019	Décision portant signature d'un contrat pour copies professionnelles d'œuvres protégées	26/03/2019
2019-042	26/03/2019	Décision portant sur la signature d'un contrat de services entre la ville de Garches et la société SNEF relatif à la maintenance préventive et curative de l'intégralité du dispositif de vidéoprotection sur la commune	26/03/2019
2019-043	18/03/2019	Décision fixant les tarifs des activités et sorties de l'espace jeunes pour les vacances de Pâques 2019	26/03/2019
2019-044	18/03/2019	Décision portant signature d'un contrat avec la société navaj'hopi	26/03/2019
2019-045	26/03/2019	Décision portant signature de contrat entre la ville de garches et la société Apsara productions	26/03/2019

DROITS DES SOLS DU 01 JANVIER AU 31 MARS 2019

DÉCLARATIONS PRÉALABLES ACCORDÉES

10/01/2019	45 rue de Villeneuve	Ravalement et menuiseries extérieures
11/01/2019	23 Bis rue de Suresnes	Surélévation de la maison
14/01/2019	1 Albert Lanoë / du Clos	Ravalement résidence sur passage du clos
16/01/2019	2 Chemin des Vignes	Rénovation de la toiture à l'identique + isolation
18/01/2019	14-18 rue des Suisses	Affectation d'un local commercial en habitation
21/01/2019	10 rue de Kronstadt	Permis d'aménager
24/01/2019	9 avenue des Coteaux	Ravalement de deux des quatre façades de la maison
04/02/2019	2 B avenue de Lorraine	Modifications de façades (fenêtres modifiées) + ravalement des façades + Création d'un couloir de nage + Modification d'un car-port
11/02/2019	15 Avenue Joffre	Modification de la façade en bois laqué GAR
16/02/2019	4 Allée de la Marche	Transformation du garage en pièce à vivre + construction d'un mur en fond parcelle + portail
06/03/2019	15 avenue Henri Bergson	Changement de volets et installation de volet roulants blancs métalliques

14/03/2019	24 B rue Athime rué	Permis d'aménager
22/03/2019	90 Grande rue, 2 rue de l'Eglise	Création d'un cloisonnement suite à un changement d'affectation - Mise en conformité de la réglementation d'accessibilité - Mise en place d'un élévateur intérieur

DÉCLARATIONS PRÉALABLES REFUSÉES OU ANNULÉES

14/02/2019	81 rue Jean Mermoz	Installation de 2 fenêtres de toit
------------	--------------------	------------------------------------

PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDÉS

10/01/2019	49 rue de la Rangée	Réalisation d'une véranda sur l'emplacement d'une terrasse avec pergola existante, châssis vitré type industrielle et toiture en zinc.
15/01/2019	88 boulevard Raymond Poincaré	Construction d'un ensemble immobilier résidentiel comportant deux bâtiments R + 2 sur sous-sol
15/01/2019	2 avenue de Brétigny	Construction d'une maison individuelle
24/01/2019	45 -53 Grande rue	Démolition de 4 pavillons et construction d'un bâtiment de 49 logements dont 14 sociaux
25/01/2019	237 -239 Grande rue	Construction de 20 logements dont 6 sociaux
25/01/2019	18 avenue Foch	Construction de 2 maisons sur un 2ème lot
04/02/2019	22 Bis rue de Villeneuve	Construction d'une maison individuelle
11/02/2019	22 Bis rue de Villeneuve	Construction d'une maison neuve de (surface 418 m ²) R+1 sous-sol
11/02/2019	14 rue de la Rangée	Maison d'habitation à R+1+combles
14/02/2019	55 rue Jean Mermoz	Permis d'aménager
14/02/2019	10 rue de Kronstadt	Construction d'une maison
20/02/2019	10 allée des Haras	Construction d'un immeuble de 7 logements
26/02/2019	87 rue Jean Mermoz	Démolition d'une partie de la maison existante + extension d'une partie de la maison existante en meulière
27/02/2019	18 chemin des Vignes	Permis modificatif
01/03/2019	29 bis avenue Henri Bergson	Construction d'une maison individuelle et d'un abri de jardin
05/03/2019	6 avenue du Docteur Gilles	Construction de 12 logements dont 8 maisons
05/03/2019	14 avenue de Brétigny	Démolition de la piscine et construction d'une maison sur son emplacement
05/03/2019	2 avenue Alphonse de Neuville 54 rue Athime Rué	Extension façade rue Athime Rué véranda côté jardin
14/03/2019	237 -239 Grande Rue	Construction de 20 logements dont 6 sociaux
19/03/2019	28 B avenue Casimir Davaine	Permis d'aménager
20/03/2019	27 rue des Croissants	Démolition de la maison existante. Construction de 20 logements en R+2+C, parking de 21 places
29/03/2019	16 rue Gustave Lambert	Démolition d'une maison individuelle et construction d'une maison individuelle RDC et R+1 avec garage en annexe
29/03/2019	1 cottage Henri Dunant	Permis d'aménager

PERMIS DE CONSTRUIRE REFUSÉS OU ANNULÉS

04/02/2019	73 B rue du 19 janvier	Projet de 4 logements
18/02/2019	3 rue des Quatre Vents	Démolition d'une maison existante et construction de 52 logements

MARCHÉS CONCLUS EN 2018 PAR LA COMMUNE DE GARCHES

La liste des marchés publics conclus en 2018 fait l'objet d'un affichage en Mairie, conformément à l'article 133 du Code des Marchés Publics, ainsi que sur le site Internet de la Ville, www.ville-garches.fr; rubrique Mairie, « marchés publics », liste des marchés publics conclus en 2018 par la ville de Garches.

CAISSE DES ÉCOLES PUBLIQUES

Séance du 15 janvier 2019

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE DU 18 SEPTEMBRE 2018

Le procès-verbal du Comité de la Caisse des Ecoles du 18 septembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

ACHAT DES LIVRES DE PRIX DE FIN D'ANNEE SCOLAIRE

Le Comité de la Caisse des Ecoles décide d'attribuer le budget « livres de prix » aux écoles publiques selon la règle suivante :

- 10.75 € pour les élèves de CE1 et CM2,
- 5.70 € pour les autres niveaux de classe de la GS au CM1.

SPECTACLES DE FIN D'ANNEE

Le Comité décide à l'unanimité, d'autoriser le Maire, en sa qualité de Président de la Caisse des écoles, à signer les contrats à intervenir avec les compagnies en charge des animations pour Noël 2019.

PARTICIPATION DE LA CAISSE DES ECOLES A L'ENSEMBLE DES ACTIVITES PERI ET EXTRA SCOLAIRES POUR LES FAMILLES EN DIFFICULTES

Le Comité approuve, à l'unanimité, la prise en charge par la Caisse des Ecoles de l'intervention premiers secours pour un montant de 500 €.

DEMANDES DE PRISE EN CHARGE DE LA CAISSE DES ECOLES : EXPOSES DES SITUATIONS A L'APPUI DES RAPPORTS TRANSMIS PAR LA CIRCONSCRIPTION DE LA VIE SOCIALE

Les membres du Comité refusent l'application du tarif plancher pour 1 famille.

Les membres du Comité accordent à l'unanimité la prise en charge des factures impayées pour un montant de 191,91 € et l'octroi du tarif plancher jusqu'au 31 aout 2019 à une famille.

Séance du 26 Mars 2019

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE DU 15 JANVIER 2019

Le procès-verbal du Comité de la Caisse des Ecoles du 15 janvier 2019 est approuvé à l'unanimité par le Comité.

DEMANDES DE PRISE EN CHARGE DE LA CAISSE DES ECOLES : EXPOSES DES SITUATIONS A L'APPUI DES RAPPORTS TRANSMIS PAR LA CIRCONSCRIPTION DE LA VIE SOCIALE

Les membres du Comité accordent :

Octroi du tarif plancher jusqu'au 31 août 2019 à une famille.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018

Le compte de gestion 2018 est adopté à l'unanimité par les membres du Comité.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le Compte administratif 2018 est adopté à l'unanimité par les membres du Comité.

AFFECTATION DU RESULTAT

Le Compte administratif 2018 est adopté à l'unanimité par les membres du comité.

Le Comité, décide, à l'unanimité, d'affecter l'excédent brut de la section de fonctionnement de l'exercice 2018 de la manière suivante :

- 132 030,99 € en recettes de fonctionnement au titre de report du compte 002
- 2 228,34 € en recettes de la section d'investissement au titre de report au compte 002.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Le budget primitif 2019 est adopté à l'unanimité par les membres du Comité et s'équilibre en recettes et dépenses :

- Section de fonctionnement 132 030,99 €
- Section d'investissement 2 228,34 €

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 29 janvier 2019

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 DÉCEMBRE 2018

Le Procès-Verbal de la séance du Conseil d'Administration du 18 décembre 2018 est adopté à l'unanimité des membres présents.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION EXAMINE ENSUITE

Le Conseil d'Administration étudie, ensuite, trois demandes d'aide financière.

- Un dossier d'allocation communale complémentaire
- Une demande d'aide financière

Séance du 19 mars 2019

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 JANVIER 2019

Le Procès-Verbal de la séance du Conseil d'Administration du 29 janvier 2019 est adopté à l'unanimité des membres présents.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, EXERCICE 2018 ET AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S., sous la présidence de Monsieur OLIVIERO, Vice-Président, approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2018 du C.C.A.S. qui présente :

- En section d'investissement, un excédent de 1 552 369,51 €
- En section de fonctionnement un excédent de..... 22 299,80 €

Le Conseil d'Administration, décide, par ailleurs, à l'unanimité, d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement en recettes de cette section, à titre de report au compte 002.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, DRESSE PAR LE TRESORIER PRINCIPAL POUR L'ANNEE 2018

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S., approuve, à l'unanimité, le compte de gestion du C.C.A.S. dressé par le Trésorier Principal pour l'année 2018 et qui présente :

- En section d'investissement, un excédent de 1 552 369,51 €
- En section de fonctionnement un excédent de..... 22 299,80 €

SUBVENTION A L'ASSOCIATION GARCHOISE DE MAINTIEN ET D'AIDE A DOMICILE

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S., décide, à l'unanimité, Mesdames MARTIN et DEGARDIN et Messieurs OLIVIERO et DEPREZ n'ayant pas pris part au vote en leur qualité de membres de cette association,

- D'accorder à l'Association Garchoise de Maintien et d'Aide à Domicile, une subvention de fonctionnement de 150 000 € pour l'année 2019.

SUBVENTION A L'ASSOCIATION ESPACES

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S., à l'unanimité, décide d'accorder au titre de l'année 2019, à l'association ESPACES une subvention de 3.000 €, pour son activité d'insertion au bénéfice des personnes en situation d'exclusion.

BUDGET PRIMITIF 2019

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S., à l'unanimité, vote par article en section d'investissement et par chapitre en section de fonctionnement, le budget 2019 du C.C.A.S. qui s'équilibre en dépenses et en recettes, aux sommes de :

- Section d'investissement En dépenses : 1 527 000,00 €
En recettes : 1 552 369,51 €
- Section de fonctionnement..... En dépenses : 248 600,00 €
En recettes : 1 577 363,00 €

AIDE FINANCIERE POUR L'ORGANISATION D'UN SEJOUR D'ETE A DESTINATION DE JEUNES GARCHOIS

Le Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité, décide d'attribuer à l'Association « Garches Evènements », une aide financière de 1.600 €, pour l'organisation, en juillet 2019, d'un séjour à destination de sept jeunes Garchois, dont les familles sont en difficultés sociales ou financières.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ETUDIE ENSUITE

Deux demandes d'aide financière.

TERRITOIRE « PARIS OUEST LA DÉFENSE »

Bureau du 19 février 2019

OUVERTURE DE SÉANCE

L'an deux mille dix-neuf, le 19 février, le bureau territorial dûment convoqué le 13 février par Monsieur Jacques KOSSOWSKI, Président de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense, s'est réuni à l'Hôtel de ville de Nanterre. Après en avoir délibéré, le bureau territorial

- APPROUVE le compte-rendu de la séance du 18 décembre 2018.
- DÉCIDE, à l'unanimité, d'élire Madame Virginie Michel-Paulsen en qualité de secrétaire de séance à main levée.

ADHESION A LA MUTUALISATION DES INFORMATIONS GEOGRAPHIQUES DES HAUTS-DE-SEINE

Le Bureau territorial, à l'unanimité,

- ❖ APPROUVE la charte partenariale de mutualisation de l'information géographique des Hauts-de-Seine.
- ❖ AUTORISE le Président à signer, au nom et pour le compte de l'EPT Paris Ouest La Défense, le formulaire d'adhésion à la charte de mutualisation de l'information géographique.

ADHESION A L'ASSOCIATION « ALLIANCE DES TERRITOIRES DU GRAND PARIS »

Le Bureau territorial, à l'unanimité,

- ❖ DÉCIDE d'adhérer à l'association Alliance des territoires du Grand Paris.
- ❖ AUTORISE le Président à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.
- ❖ DIT que la décision sera transmise à l'association Alliance des territoires du Grand Paris.

CONSULTATION RELATIVE AUX TRAVAUX DE CREATION ET DE REHABILITATION DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT

Le Bureau territorial, à l'unanimité,

- ❖ APPROUVE le lancement de la consultation allotie, par voie d'appel d'offres ouvert, afin de conclure les contrats ayant pour objet des travaux de création et de réhabilitation des ouvrages d'assainissement.
- ❖ INDIQUE que chacun de ces contrats est :
 - Un accord-cadre mono-attributaire de travaux s'exécutant par bons de commande, sans montant minimum ni maximum,
 - D'une durée initiale d'un an à compter du 1er juin 2019 (ou de sa date de notification si celle-ci est postérieure), reconductible tacitement trois fois pour la même durée, dans la limite totale de quatre ans.
- ❖ AUTORISE le Président à signer lesdits contrats et à prendre toute mesure concernant leur exécution.

AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE FINANCEMENT POUR LA CONSTRUCTION ET LE FONCTIONNEMENT D'UNE AIRE D'ACCUEIL INTERCOMMUNALE DES GENS DU VOYAGE A NANTERRE

Le Bureau territorial, à l'unanimité,

- ❖ APPROUVE l'avenant n°1 à la convention de financement entre l'EPT Paris Ouest La Défense et les communes de Nanterre, Rueil-Malmaison et Suresnes pour la construction et le fonctionnement d'une aire d'accueil intercommunale pour les gens du voyage à Nanterre.
- ❖ AUTORISE le Président de l'EPT Paris Ouest La Défense à signer ledit avenant.

INDEMNITE DE CONSEIL AU COMPTABLE PUBLIC

Le Bureau territorial, à l'unanimité,

- ❖ ANNULE ET REMPLACE la décision n°04 (64/2018) du bureau territorial du 13 novembre 2018 relative à l'indemnité de conseil au comptable public
- ❖ DÉCIDE d'allouer à Monsieur Stéphane Lemoine, comptable public, une indemnité de conseil avec effet au 1er janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2018.
- ❖ DIT que le montant de cette indemnité est égal à 100% du montant maximum règlementaire.

ADHESION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES DU CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA PETITE COURONNE

Le Bureau territorial, à l'unanimité,

- ❖ PREND ACTE que la contribution financière due par l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense au titre de la gestion du contrat groupe a été fixée par le conseil d'administration du centre interdépartemental de gestion à un taux de 0,60% du montant de la prime d'assurance annuelle de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense.
- ❖ AUTORISE le Président ou le vice-président délégué à signer le bulletin d'adhésion ainsi que la convention à intervenir dans le cadre du contrat groupe.
- ❖ PREND ACTE que l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense pourra quitter le contrat groupe chaque année sous réserve du respect du délai de préavis de six mois.
- ❖ AUTORISE en conséquent le Président ou le vice-président délégué à accomplir toute les démarches statutaires afférentes.

DECISION-CADRE POUR LA SIGNATURE DES CONVENTIONS DE PARTENARIAT ETABLIES DANS LE CADRE DU DEPLOIEMENT DU CATALYSEUR DE L'INNOVATION ET DE L'ENTREPRENEURIAT

Le Bureau territorial, à l'unanimité,

- ❖ APPROUVE le projet de convention de partenariat type qui permettra d'encadrer les participations des acteurs publics et privés au catalyseur de l'innovation et de l'entrepreneuriat.
- ❖ AUTORISE le Président ou le vice-président délégué à signer lesdites conventions ou avenants à passer avec les partenaires identifiés et à venir, et établies à partir de la convention type.

CONVENTION AVEC LA SOCIETE ECOTEXTILE POUR LA COLLECTE ET LA VALORISATION DES TEXTILES USAGES A NEUILLY-SUR-SEINE

Le Bureau territorial, à l'unanimité,

- ❖ APPROUVE la convention entre l'EPT Paris Ouest La Défense et la société ECOTEXTILE relative à la prestation de collecte des bornes à textile implantées sur la ville de Neuilly-sur-Seine.
- ❖ AUTORISE le Président ou le vice-président délégué à signer ladite convention.

RUEIL-MALMAISON – ZAC DE L'ARSENAL - AVENANT N°1 A LA CONVENTION RELATIVE AUX MODALITES DE REALISATION ET DE FINANCEMENT DE L'ETUDE DU POLE D'ECHANGES DE RUEIL-SURESNES « MONT VALERIEN »

Le Bureau territorial, à l'unanimité,

- ❖ APPROUVE les termes de l'avenant n°1 à la convention signée le 18 mars 2016 entre la commune de Rueil-Malmaison, la société du Grand Paris (SGP) et le Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF), désigné Ile-de-France Mobilités, relatif aux modalités de réalisation et de financement de l'étude du pôle d'échanges de Rueil-Suresnes « Mont Valérien », destiné à

modifier la durée globale d'exécution de la convention, pour la porter à 48 mois à compter de sa notification, et de modifier également l'échéancier prévisionnel des appels de fonds par l'EPT Pold à la SGP.

- ❖ AUTORISE le Président ou le vice-président délégué à signer ledit avenant, ainsi que toutes les pièces afférentes.

RUEIL MALMAISON - ZAC RUEIL 2000 EXTENSION - CONVENTION DE PARTICIPATION AU FINANCEMENT DES EQUIPEMENTS PUBLICS

Le Bureau territorial, à l'unanimité,

- ❖ ADOPTE les termes d'une convention de participation au coût des équipements publics de la ZAC Rueil 2000 Extension, à intervenir entre l'EPT Pold, la société KENSINGTON L'EDDISON OFFICE PROPCO SNC, représentée par Monsieur Louis-Benoist Des Robert, Gérant, et la SPL Rueil Aménagement, aménageur de la ZAC Rueil 2000 Extension à Rueil-Malmaison.
- ❖ AUTORISE en conséquence, le Président ou le vice-président délégué à signer ladite convention, ainsi que toutes les pièces afférentes.

RUEIL-MALMAISON - PROJET URBAIN PARTENARIAL PARC RICHELIEU – CONVENTIONS DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE ET DE REVERSEMENT FINANCIER

Le Bureau territorial, à l'unanimité,

- ❖ APPROUVE la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la commune de Rueil-Malmaison, portant sur la réalisation de l'équipement public intitulé « parc public Richelieu ».
- ❖ AUTORISE le Président de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense, ou son représentant, à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la commune de Rueil-Malmaison, portant sur la réalisation de l'équipement public intitulé « parc public Richelieu ».
- ❖ APPROUVE la convention de reversement financière à la commune de Rueil-Malmaison, dans le cadre de la convention de Projet Urbain Partenarial sus visée.
- ❖ AUTORISE le Président de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense, ou son représentant, à signer la convention de reversement financière avec la commune de Rueil-Malmaison, et tous actes y afférant, incluant le versement de 2.000.000 euros TTC.
- ❖ DÉCIDE d'acquérir les terrains non bâtis constituant les terrains d'assiette du parc public d'une surface de 23 334 m² environ, situé en emplacement réservé n°201 au plan local d'urbanisme de la commune, selon les modalités prévues dans la convention de projet urbain partenarial constitué et conformément à l'avis des domaines annexé à ladite convention à savoir :
 - Du volume actuellement numéroté 102 dépendant de l'état descriptif de division en volumes établi par Maître Arnaud CATHALA, notaire à Paris, le 13 décembre 2017, portant sur les parcelles cadastrées section AZ numéros 221, 281, 489, 516, 520, 521, 524, 526, 528, 529, 538 d'une valeur de DEUX MILLIONS TROIS CENT MILLE EUROS (2.300.000.EUR),
 - Des volumes actuellement numérotés 2 et 4 dépendant de l'état descriptif de division en volumes établi par Maître Anne-Sophie AGUESSY, notaire à RUEIL-MALMAISON, le 9 octobre 2018, portant sur la parcelle cadastrée section AZ numéro 537 d'une valeur d'UN MILLION DEUX CENT MILLE EUROS (1.200.000 EUR),
- ❖ AUTORISE le Président de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense, ou son représentant, à signer l'acte authentique ainsi que toutes les pièces afférentes à ces acquisitions.
- ❖ DÉCIDE de céder à la ville de Rueil-Malmaison, les terrains non bâtis constituant les terrains d'assiette du parc public d'une surface de 23 334 m² environ ci-dessus désignés, situé en emplacement réservé n°201 au plan local d'urbanisme de la commune, selon les modalités prévues dans la convention de projet urbain partenarial constitué, aux prix susvisés.
- ❖ AUTORISE le Président de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense, ou son représentant, à signer l'acte authentique ainsi que toutes les pièces afférentes à ces cessions.

NANTERRE – 2^{ème} EDITION DE L'APPEL A PROJETS INVENTONS LA METROPOLE :
CONVENTION D'ADHESION POUR LES SITES DE L'ANCIENNE ECOLE D'ARCHITECTURE
ET L'HOPITAL DE NANTERRE

Le Bureau territorial, à l'unanimité,

- ❖ APPROUVE les conventions d'adhésion à l'appel à projets « Inventons la Métropole du Grand Paris » pour les sites de l'ancienne école d'architecture de Nanterre et l'hôpital de Nanterre.
- ❖ AUTORISE le Président ou tout représentant ayant reçu délégation à signer lesdites conventions, dont un exemplaire restera joint au présent dossier, et tout autre document en découlant.

Conseil de territoire du 19 février 2019

OUVERTURE DE SÉANCE

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf février, le Conseil de territoire dûment convoqué le 13 février par Monsieur Jacques KOSSOWSKI, Président de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense, s'est réuni à l'Hôtel de ville de Nanterre. Après en avoir délibéré, le conseil de territoire

- APPROUVE le compte-rendu de la séance du 18 décembre 2018.
- DÉCIDE à l'unanimité, d'élire Madame Sandrine Locqueneux en qualité de secrétaire de séance à main levée.
- PREND ACTE des décisions prises par le Président et le bureau en vertu des délégations accordées par le conseil de territoire le 18 janvier 2016 (annexe n°1).

AVIS SUR LA MODIFICATION DES STATUTS DU SMGSEVESC - CHANGEMENT DE
DENOMINATION "AQUAVESC"

Le Conseil de territoire, à l'unanimité,

- ❖ ÉMET un avis favorable à la modification statutaire entraînant le changement de dénomination du syndicat par AQUAVESC.

RAPPORT 2018 SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Le Conseil de territoire,

- ❖ PREND ACTE du rapport 2018 sur la situation en matière de développement durable de l'établissement public territorial.

AVIS PREALABLE A L'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE RELATIVE A LA
CREATION ET L'EXPLOITATION DE LA LIGNE 15 OUEST DU GRAND PARIS EXPRESS

Le Conseil de territoire, à la majorité des votes exprimés, 1 abstention s'étant manifestée,

- ❖ ÉMET un avis favorable à l'autorisation environnementale relative à la création et l'exploitation de la Ligne 15 Ouest du Grand Paris Express.

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Le Conseil de territoire, à l'unanimité,

- ❖ PREND ACTE de la présentation du rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2019 et de la tenue d'un débat.
- ❖ PRÉCISE que le rapport d'orientations budgétaires sera mis à la disposition du public au siège de l'établissement et dans les mairies des communes membres de l'établissement public territorial.

PROJET DE SOCIETE COOPERATIVE D'INTERET COLLECTIF D'HLM SUR LE TERRITOIRE
DE NANTERRE

Le Conseil de territoire, à la majorité des votes exprimés, 1 abstention s'étant manifestée,

- ❖ ÉMET un avis favorable sur le projet de société coopérative d'intérêt collectif d'HLM sur le territoire de la commune de Nanterre.
- ❖ PREND ACTE des démarches visant à l'agrément et autres mesures nécessaires à ce projet de SCIC HLM entreprises auprès des autorités compétentes par Monsieur Patrick Jarry, Maire de Nanterre et vice-président de l'établissement public territorial.

AVIS SUR LE PROJET DE PLAN REGIONAL DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS DE LA REGION ILE-DE-FRANCE

Le Conseil de territoire adoptée par 78 pour,

- ❖ ÉMET un avis favorable sur le projet de plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) d'Ile-de-France.

NANTERRE - CONVENTION CADRE POUR LA PHASE DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS D'AVENIR SUR LE SECTEUR DES TOURS AILLAUD

Le Conseil de territoire adoptée par 76 pour,

- ❖ APPROUVE la convention cadre de mise en œuvre du projet d'innovation sur le secteur des tours Aillaud – quartier parc Sud à Nanterre entre l'Etat, l'EPT Paris Ouest La Défense, l'ANRU et la ville de Nanterre.
- ❖ AUTORISE le Président à signer cette convention dont un exemplaire restera joint au dossier, et tout autre document afférent en découlant.
- ❖ AUTORISE le Président à solliciter toute subvention afférente au programme d'investissements d'avenir (PIA).

LEVALLOIS - ZAC GUSTAVE EIFFEL, ZAC FRONT DE SEINE ET ZAC COLLANGE – CONVENTION DE REGLEMENT DES MODALITES FINANCIERES ET PATRIMONIALES DU TRANSFERT A L'EPT

Le Conseil de territoire adoptée par 76 pour,

- ❖ DÉCIDE d'approuver la convention de règlement des modalités financières et patrimoniales du transfert à l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense des trois zones d'aménagement concertées de la ville de Levallois.
- ❖ AUTORISE le Président ou le vice-président à signer ladite convention.

LEVALLOIS - ZAC FRONT DE SEINE - AVENANT N°4 AU TRAITE DE CONCESSION

Le Conseil de territoire adoptée par 76 pour,

- ❖ APPROUVE l'avenant n°4 au traité de concession de la ZAC Gustave Eiffel, prenant acte de cette substitution et précisant les modalités de poursuite du contrat.
- ❖ AUTORISE en conséquence, le Président ou le vice-président délégué, à signer l'avenant n°4 au traité de concession de la ZAC Gustave Eiffel.
- ❖ CHARGE le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

LEVALLOIS - ZAC FRONT DE SEINE - AVENANT N°6 AU TRAITE DE CONCESSION

Le Conseil de territoire adoptée par 76 pour,

- ❖ APPROUVE l'avenant n°6 au traité de concession de la ZAC Front de Seine, prenant acte de cette substitution et précisant les modalités de poursuite du contrat.
- ❖ AUTORISE en conséquence, le Président ou le vice-président délégué, à signer l'avenant n°6 au traité de concession de la ZAC Front de Seine.
- ❖ CHARGE le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

LEVALLOIS - ZAC COLLANGE - AVENANT N°3 AU TRAITE DE CONCESSION

Le Conseil de territoire adoptée par 76 pour,

- ❖ APPROUVE l'avenant n°3 au traité de concession de la ZAC Collange, prenant acte de cette substitution et précisant les modalités de poursuite du contrat.
- ❖ AUTORISE en conséquence, le Président ou le vice-président délégué, à signer l'avenant n°3 au traité de concession de la ZAC Collange.
- ❖ CHARGE le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

NANTERRE - BILAN DE LA MISE A DISPOSITION ET APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Conseil de territoire adoptée par 76 pour,

- ❖ APPROUVE le bilan de la mise à disposition du public.
- ❖ APPROUVE la modification simplifiée du plan local de la commune de Nanterre.
- ❖ DIT que la délibération sera affichée au siège de l'établissement public territorial et à la mairie de Nanterre pendant un mois. Mention de cet affichage sera publiée dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département. Elle sera transmise à Monsieur le préfet des Hauts-de-Seine pour notification aux services concernés.

COURBEVOIE - REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME - DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

Le Conseil de territoire,

- ❖ PREND ACTE de la tenue du débat, au sein du conseil de territoire, sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables du projet de plan local d'urbanisme de Courbevoie, étant précisé que la délibération n'est pas soumise au vote.

COURBEVOIE - REVISION DU REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE (RLP) - DEBAT SUR LES ORIENTATIONS ET OBJECTIFS DU RLP

Le Conseil de territoire,

- ❖ PREND ACTE de la tenue du débat, au sein du conseil de territoire, sur les orientations et objectifs du projet de règlement local de publicité de Courbevoie, étant précisé que la délibération n'est pas soumise au vote.

COURBEVOIE - MODERNISATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME - REVISION EN COURS - EXERCICE DU DROIT D'OPTION

Le Conseil de territoire adoptée par 74 pour,

- ❖ DÉCIDE d'appliquer au plan local d'urbanisme de Courbevoie en cours de révision, le contenu modernisé du plan local d'urbanisme, c'est-à-dire l'ensemble des nouveaux articles R.151-1 à R.151-55 du Code de l'urbanisme entrés en vigueur le 1er janvier 2016.

COURBEVOIE - « VILLAGE DELAGE » - CONVENTION N°6 DE PROJET URBAIN PARTENARIAL

Le Conseil de territoire, à la majorité des votes exprimés, 1 abstention s'étant manifestée,

- ❖ APPROUVE la convention n°6 de projet urbain partenarial (PUP) et ses annexes à intervenir entre l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense et la SAS VILLAGE DELAGE.
- ❖ AUTORISE le Président à signer la convention précitée ainsi que ses avenants et documents y afférents et à l'exécuter.
- ❖ PRÉCISE qu'en application des dispositions de l'article L.332-11-4 du Code de l'urbanisme, les constructions édifiées dans le périmètre délimité par la convention n°6 de projet urbain partenarial (annexe n°2) seront exclues du champ d'application de la taxe d'aménagement pendant une durée de dix ans.
- ❖ PRÉCISE qu'en vertu des dispositions de l'article R.332-25-1 du Code de l'urbanisme, la convention de PUP et ses annexes (dont le plan du périmètre concerné), seront tenues à la disposition du public au siège de l'EPT et en mairie de Courbevoie.
- ❖ PRÉCISE qu'en application des dispositions de l'article R.332-25-2 du Code de l'urbanisme, la mention de la signature de cette convention ainsi que du lieu où elle pourra être consultée sera affichée pendant un mois au siège de l'EPT et en mairie de Courbevoie et sera publiée au recueil des actes administratifs de l'EPT mentionné à l'article R.5211-41 du Code général des collectivités territoriales.
- ❖ PRÉCISE qu'en application des dispositions de l'article R.151-52 13° du Code de l'urbanisme, le périmètre de la présente convention de PUP sera annexé au plan local d'urbanisme de la ville de Courbevoie.

- ❖ PRÉCISE qu'en application des dispositions de l'article R.431-23-2 du Code de l'urbanisme, les demandes de permis de construire portant sur des travaux projetés font l'objet d'une convention de projet urbain partenarial ou portent sur une construction à édifier dans un périmètre de projet urbain partenarial mentionné au II de l'article L.332-11-3, la demande est accompagnée d'un extrait de la convention précisant le lieu du projet urbain partenarial et la durée d'exonération de la taxe d'aménagement.

COURBEVOIE - « VILLAGE DELAGE » - DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION A L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ILE-DE-FRANCE

Le Conseil de territoire, à la majorité des votes exprimés, 1 abstention s'étant manifestée,

- ❖ DÉCIDE de déléguer à l'établissement public foncier d'Ile-de-France le droit de préemption simple, le droit de préemption renforcé et le droit de priorité sur l'intégralité du périmètre du « Village Delage », le secteur « Jean-Pierre Timbaud » et le secteur « Normandie » situés sur la commune de Courbevoie, tels que délimités sur les plans annexés à la délibération (annexe n°3).

COURBEVOIE : « VILLAGE DELAGE » - « ILOT MINIMES » - DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE

Le Conseil de territoire à la majorité des votes exprimés, 1 contre s'étant manifestée,

- ❖ APPROUVE le lancement de la procédure de déclaration d'utilité publique du secteur « îlot Minimés » du Village Delage comprenant : 1328 m² issus de la parcelle cadastrée AP 27, 636 m² issus de la parcelle AP 28, et la totalité des parcelles AP 31, 32, 51, 52 dans l'objectif qu'y soient réalisés un centre technique municipal, des commerces, ainsi qu'une nouvelle place publique.
- ❖ AUTORISE expressément la ville de Courbevoie à être le bénéficiaire de l'arrêté préfectoral déclarant l'utilité publique de ce projet et à mettre en œuvre la procédure d'expropriation.
- ❖ APPROUVE le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique concernant ce projet.
- ❖ APPROUVE le dossier d'enquête parcellaire.
- ❖ SOLLICITE de Monsieur le Préfet l'organisation conjointe de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et de l'enquête parcellaire.
- ❖ SOLLICITE de Monsieur le Préfet la déclaration d'utilité publique de ce projet et l'arrêté de cessibilité au profit de la ville de Courbevoie.
- ❖ AUTORISE le Président de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense à signer tous les actes afférents à cette procédure conjointe de déclaration d'utilité publique et parcellaire.

Bureau du 26 mars 2019

OUVERTURE DE SEANCE

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six mars, le Bureau territorial, dûment convoqué le vingt mars par Monsieur Jacques Kossowski, Président de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de l'Hôtel de Ville de Levallois, 1, place de la République.

- ❖ APPROUVE le compte-rendu de la séance du 19 février 2019.
- ❖ DÉCIDE, à l'unanimité, d'élire Monsieur Patriok Balkany en qualité de secrétaire de séance à main levée.

NANTERRE - AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE DELEGATION D'UNE MAITRISE D'OUVRAGE RELATIVE AUX TRAVAUX PUBLICS A PROXIMITE DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER DIT « MH3 LE LIBERTE »

- ❖ APPROUVE l'avenant n°1 à la convention de délégation d'une maîtrise d'ouvrage relative aux travaux publics à proximité de l'ensemble immobilier dit « MH3 LE LIBERTE ».
- ❖ AUTORISE le Président ou le vice-président délégué à signer ledit avenant n°1 et tout document y afférent.

REGLEMENT INTERIEUR DE L'AIRE D'ACCUEIL INTERCOMMUNALE DES GENS DU VOYAGE A NANTERRE

- ❖ APPROUVE le règlement intérieur de l'aire d'accueil intercommunale pour les gens du voyage située à Nanterre.
- ❖ PRÉCISE que les tarifs mentionnés dans ledit règlement intérieur seront approuvés par le conseil de territoire du 26 mars 2019.

LEVALLOIS - CONSULTATION POUR LA COLLECTE ET L'EVACUATION DES DECHETS ET COLLECTE DES MARCHES

- ❖ APPROUVE le lancement de la consultation, par voie d'appel d'offres ouvert, afin de conclure le contrat pour la collecte et l'évacuation des déchets ménagers, assimilés et non-ménagers, collecte des marchés à Levallois.
- ❖ INDIQUE que le contrat est :
 - Un marché de services ;
 - Conclu pour une durée de 5 ans à compter du 1er février 2020, reconductible une fois pour une durée de 3 ans ;
 - Conclu à prix unitaires, sur la base des quantités collectées ;
 - D'un montant annuel estimé à 4.100.000 € HT.
- ❖ AUTORISE le Président à signer ledit contrat et à prendre toute mesure concernant son exécution.

LEVALLOIS - AVENANT N°1 AU CONTRAT DE COLLECTE ET NETTOIEMENT DES MARCHES

- ❖ APPROUVE la conclusion de l'avenant n°1 au contrat n°16031 relatif à la collecte et l'évacuation des déchets ménagers, assimilés et non ménagers - collecte et nettoyage des marchés, situés sur le territoire de la ville de Levallois, conclu avec la société SEPUR sise ZA du Pont Cailloux, route des Nourrices à THIVERVAL-GRIGNON (78850).
- ❖ PRÉCISE que cet avenant :
 - Prolonge la durée d'exécution du marché de 7 mois, soit jusqu'au 31 janvier 2020,
 - Porte sur l'ajout d'une prestation de collecte des encombrants et la suppression du nettoyage des marchés,
 - N'a aucune incidence financière sur le montant du contrat.
- ❖ INFORME que les autres termes du contrat restent inchangés.
- ❖ INDIQUE que l'avenant entre en vigueur à compter du 1er juin 2019.
- ❖ AUTORISE le Président à signer ledit avenant et à prendre toute mesure concernant son exécution.
- ❖ DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget territorial.

LEVALLOIS - AVENANT N°2 AU CONTRAT DE NETTOIEMENT DES VOIES ET ESPACES PUBLICS

- ❖ APPROUVE la conclusion de l'avenant n°2 au contrat n°16071 relatif au nettoyage des voies, places, espaces publics, cours et espaces ouverts des écoles, espaces ouverts mis à la disposition du public et de leurs dépendances situées sur la ville de Levallois, conclu avec la société EUROPE SERVICE VOIRIE sise 6 rue de la Bièvre à EVRY (91000).
- ❖ PRÉCISE que cet avenant porte ajout de prestations de nettoyage des marchés, renforcement de la prestation de ramassage des tas sauvages et suppression de la prestation de collecte des encombrants, pour une plus-value globale annuelle de 113 644,00 € HT.
- ❖ INFORME que les autres termes du contrat restent inchangés.
- ❖ INDIQUE que l'avenant entre en vigueur à compter du 1er juin 2019.
- ❖ AUTORISE le Président à signer ledit avenant et à prendre toute mesure concernant son exécution.
- ❖ DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget territorial.

NEUILLY-SUR-SEINE - AVENANT N°6 AU CONTRAT DE COLLECTE ET EVACUATION DES DECHETS ET A LA COLLECTE ET NETTOIEMENT DES MARCHES

- ❖ APPROUVE la passation d'un avenant n°6 au marché n°16050 relatif à la collecte et à l'évacuation des déchets ménagers et assimilés et à la collecte et nettoyage des marchés à Neuilly-sur-Seine (lot n°1), conclu avec SUEZ RV ILE-DE-FRANCE sise 19/21 rue Émile Duclaux, CS 10001, 92268 Suresnes.
- ❖ PRÉCISE que cet avenant permet :
 - D'une part, de prévoir les conséquences du chantier sur l'organisation des collectes de chaque côté de l'avenue Charles de Gaulle, entre les numéros 16 et 44 et entre les numéros 71 et 93,
 - D'autre part, de décrire les mesures compensatoires en terme d'organisation pour pallier les contraintes apportées par la réalisation de ce chantier jusqu'au terme du contrat en cause.
- ❖ INFORME que les autres termes du contrat restent inchangés.
- ❖ INDIQUE que l'avenant entre en vigueur le 26 février 2019.
- ❖ AUTORISE le Président à signer ledit avenant et à prendre toute mesure concernant son exécution.

AVENANT N°2 AU CONTRAT RELATIF A L'ENLEVEMENT, AU TRANSPORT ET A LA VALORISATION DES DECHETS DIFFUS SPECIFIQUES

- ❖ APPROUVE la conclusion de l'avenant n°2 au contrat n°16367 lot n°2 « enlèvement, transport et valorisation des déchets diffus spécifiques », conclu avec la société OTUS SNC (mandataire du groupement constitué avec SARP) sise Immeuble Vermont, 28 boulevard de Pesaro à Nanterre (92739 Cedex).
- ❖ PRÉCISE que cet avenant porte sur la modification de la répartition des paiements.
- ❖ INFORME que les autres termes du contrat restent inchangés.
- ❖ INDIQUE que l'avenant entre en vigueur à compter de sa notification.
- ❖ AUTORISE le Président à signer ledit avenant et à prendre toute mesure concernant son exécution.

PROGRAMME 2019 DU CONTRAT DE VILLE - VERSEMENT DE SUBVENTIONS AUX PORTEURS DE PROJETS

- ❖ APPROUVE le versement des subventions aux porteurs de projets et divers organismes de la ville de Nanterre dans le cadre du programme 2019 du contrat de ville.
- ❖ PRÉCISE que pour les subventions dont le montant est supérieur à 23 000 euros, des conventions de subventionnement seront passées entre l'EPT Paris Ouest La Défense et les associations concernées en application de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000.

QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA VILLE DE NANTERRE – CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT AVEC L'ASSOCIATION AGATA

- ❖ APPROUVE la convention de subventionnement entre l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense et l'association AGATA.
- ❖ AUTORISE le Président à signer ladite convention.

QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA VILLE DE NANTERRE – CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT AVEC L'ASSOCIATION ASTROLABE FORMATION

- ❖ APPROUVE la convention de subventionnement entre l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense et l'association Astrolabe Formation.
- ❖ AUTORISE le Président à signer ladite convention.

QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA VILLE DE NANTERRE – CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT AVEC LA MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION DE NANTERRE

- ❖ APPROUVE la convention de subventionnement entre l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense et la Maison de l'Emploi et de la Formation de Nanterre.
- ❖ AUTORISE le Président à signer ladite convention.

QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA VILLE DE NANTERRE – CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT AVEC LE CENTRE SOCIAL ET CULTUREL P'ARC EN CIEL

- ❖ APPROUVE la convention de subventionnement entre l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense et le centre social et culturel P'arc en Ciel.
- ❖ AUTORISE le Président à signer ladite convention.

QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA VILLE DE NANTERRE – CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT AVEC L'ASSOCIATION REGIE DE QUARTIERS DE NANTERRE

- ❖ APPROUVE la convention de subventionnement entre l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense et l'association Régie de Quartiers de Nanterre.
- ❖ AUTORISE le Président à signer ladite convention.

QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA VILLE DE NANTERRE – CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT AVEC L'ASSOCIATION UNIS VERS CITES-CENTRE SOCIAL ET CULTUREL LA TRAVERSE

- ❖ APPROUVE la convention de subventionnement entre l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense et l'association Unis vers Cités-centre social et culturel La Traverse.
- ❖ AUTORISE le Président à signer ladite convention.

NANTERRE - ZAC DU PETIT NANTERRE - CONVENTION DE PARTICIPATION AU COUT DES EQUIPEMENTS PUBLICS

- ❖ APPROUVE les termes de la convention particulière de participation au coût des équipements publics de la ZAC Petit Nanterre entre l'EPT Pold, le constructeur et la SEMNA, faisant suite à la demande de permis de construire enregistrée sous le numéro PC 092050 18 T0098.
- ❖ AUTORISE le Président ou le vice-président délégué à signer ladite convention particulière de participation au coût des équipements faisant suite à la demande de permis de construire enregistrée sous le numéro PC 092050 18 T0098.
- ❖ AUTORISE le Président ou le vice-président délégué à signer toutes les conventions de participation au coût des équipements subséquents établies entre l'EPT Paris Ouest La Défense, les constructeurs et la SEMNA.

NANTERRE - ZAC « CENTRE - SAINTE GENEVIEVE » - CONVENTION DE PARTICIPATION AU COUT DES EQUIPEMENTS PUBLICS

- ❖ AUTORISE le Président ou le vice-président délégué à signer toutes les conventions de participation au coût des équipements publics subséquentes établies entre l'EPT Paris Ouest La Défense, les constructeurs et la SEMNA.

PUTEAUX - ZAC DES BERGERES - AVENANT N°1 AU CONTRAT RELATIF AUX TRAVAUX PORTANT SUR LA CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE ET D'UN GYMNASSE - LOT N°4

- ❖ APPROUVE la conclusion de l'avenant n°1 au lot n°4 au contrat n°18114 relatif aux travaux de construction d'un groupe scolaire et d'un gymnase dans la ZAC des Bergères à Puteaux (lot n°4 « équipements de cuisine ») conclu avec la société SADEC.
- ❖ PRÉCISE que cet avenant porte sur des prestations supplémentaires, pour un montant de 20 868,60 € H.T.
- ❖ INFORME que les autres termes du contrat restent inchangés.

- ❖ INDIQUE que l'avenant entre en vigueur à compter de sa notification.
- ❖ AUTORISE le Président à signer ledit avenant et à prendre toute mesure concernant son exécution.

PUTEAUX - ZAC DES BERGERES - AVENANT N°2 AU CONTRAT RELATIF AUX TRAVAUX PORTANT SUR LA CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE ET D'UN GYMNASE - LOT N°3

- ❖ APPROUVE la conclusion de l'avenant n°2 au lot n°3 au contrat n°18113 relatif aux travaux de construction d'un groupe scolaire et d'un gymnase dans la ZAC des Bergères à Puteaux (lot n°3 « électricité courants forts / courants faibles / plomberie / sanitaires / chauffage / ventilation / climatisation / GTB) conclu avec la société EIFFAGE ENERGIE SERVICES.
- ❖ PRÉCISE que cet avenant porte sur des travaux supplémentaires, pour un montant de 200 987,34 € HT.
- ❖ INFORME que les autres termes du contrat restent inchangés.
- ❖ INDIQUE que l'avenant entre en vigueur à compter de sa notification.
- ❖ AUTORISE le Président à signer ledit avenant et à prendre toute mesure concernant son exécution.

PUTEAUX - ÉCOQUARTIER DES BERGERES - LOT N°3 - MODIFICATION DU CALENDRIER PREVISIONNEL

- ❖ APPROUVE le calendrier prévisionnel modifié pour le lot n°3 de l'Éco Quartier des Bergères comme suit :
 - La promesse de vente du terrain sera régularisée avec la société QUANIM ou toute personne physique ou morale substituée au plus tard le 15 avril 2019, soit 15 jours avant le dépôt du permis de construire (30 avril 2019 au plus tard), accompagnée d'un pré-PC.
- ❖ PRÉCISE que toutes les autres charges et conditions contenues dans l'acte d'engagement et le dossier de consultation d'acquéreurs demeurent inchangées.

PUTEAUX - ÉCOQUARTIER DES BERGERES - LOT N°12/13 - MODIFICATION DU CALENDRIER PREVISIONNEL

- ❖ APPROUVE le calendrier prévisionnel modifié pour le lot n°12/13 de la ZAC Charcot de l'Éco Quartier des Bergères comme suit :
 - La promesse de vente sera régularisée avec la SAS PUTEAUX CHARCOT BERGERES, ou toute personne physique ou morale substituée avec l'accord de l'EPT, au plus tard le 30 septembre 2019 ;
- ❖ L'acte authentique de vente sera signé au plus tard le 20 décembre 2019.
- ❖ PRÉCISE que toutes les autres charges et conditions contenues dans l'acte d'engagement et le dossier de consultation d'acquéreurs demeurent inchangées.
- ❖ DIT que la présente décision est sans incidence sur les modalités d'acquisition et de cession, telles qu'elles sont prévues dans la convention de prise en charge provisoire des missions relatives à l'aménagement des ZAC en régie non reconnues d'intérêt métropolitain sur le territoire de la commune de Puteaux.

RUEIL-MALMAISON - 2E EDITION DE L'APPEL A PROJETS « INVENTIONS LA METROPOLE DU GRAND PARIS » - CONVENTION D'ADHESION POUR LE SITE DE L'ÉCOQUARTIER DE L'ARSENAL

- ❖ APPROUVE les termes de la convention d'adhésion à l'appel à projets « Inventons la Métropole du Grand Paris 2 » pour le site de l'Ecoquartier de l'Arsenal à Rueil-Malmaison.
- ❖ AUTORISE en conséquence, le Président ou tout représentant ayant reçu délégation à signer ladite convention, dont un exemplaire est joint à la décision, et tout autre document en découlant.

CHARTRE TRAME VERTE ET BLEUE PLAINES ET COTEAUX DE LA SEINE CENTRALE URBAINE

- ❖ APPROUVE la charte trame verte et bleue (TVB) Plaines et coteaux de la Seine centrale urbaine.
- ❖ AUTORISE le Président ou le vice-président délégué à signer ladite charte.
- ❖ PRÉCISE que la charte trame verte et bleue (TVB) Plaines et coteaux de la Seine centrale urbaine est sans incidence financière.

Conseil de territoire du 26 mars 2019

OUVERTURE DE SÉANCE

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six mars, le Conseil de territoire dûment convoqué le vingt mars par Monsieur Jacques KOSSOWSKI, Président de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense, s'est réuni à la mairie de Levallois. Après en avoir délibéré, le conseil de territoire

- ❖ APPROUVE le compte-rendu de la séance du 19 février 2019.
- ❖ DÉCIDE à l'unanimité, d'élire Madame Habiba Bigdade en qualité de secrétaire de séance à main levée.
- ❖ PREND ACTE des décisions prises par le Président et le bureau en vertu des délégations accordées par le conseil de territoire le 18 janvier 2016

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS OUEST LA DEFENSE

Le Conseil de territoire, à l'unanimité,

- ❖ APPROUVE les modifications apportées au règlement intérieur du conseil de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense.

DECLARATION SANS SUITE DE LA PROCEDURE RELATIVE AU CONTRAT DE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

Le Conseil de territoire à la majorité des votes exprimés, une abstention s'étant manifestée,

- ❖ APPROUVE la déclaration sans suite de la procédure relative au contrat de concession du service public d'assainissement pour Courbevoie, Levallois, Puteaux (prestations de base), ainsi que Rueil-Malmaison, Suresnes et Vaucresson (prestations supplémentaires éventuelles).

AVENANT AU CONTRAT DE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT DE COURBEVOIE

Le Conseil de territoire, à la majorité des votes exprimés, 1 abstention s'étant manifestée,

- ❖ APPROUVE la conclusion de l'avenant n°3 de prolongation de la durée du contrat de concession n°16063 relatif au service public d'assainissement de Courbevoie, jusqu'au 31 décembre 2019.
- ❖ INDIQUE que l'avenant entraîne une augmentation de 9,96 % du chiffre d'affaires du concessionnaire.
- ❖ AUTORISE le Président à signer l'avenant et à prendre toute mesure pour son exécution.

AVENANT AU CONTRAT DE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT DE PUTEAUX

Le Conseil de territoire, à la majorité des votes exprimés, 1 abstention s'étant manifestée,

- ❖ APPROUVE la conclusion de l'avenant n°5 de prolongation de la durée du contrat de concession n°16385 relatif au service public d'assainissement de Puteaux, jusqu'au 31 décembre 2019.
- ❖ INDIQUE que l'avenant entraîne une augmentation de 4,1 % du chiffre d'affaires du concessionnaire.
- ❖ AUTORISE le Président à signer l'avenant et à prendre toute mesure pour son exécution.

BUDGET : REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS

Le Conseil de territoire, à l'unanimité,

- ❖ APPROUVE ET ARRÊTE les résultats tels qu'ils ont été dressés et attestés par le trésorier principal.

- ❖ REPORTE par anticipation les résultats 2018 sur le budget primitif 2019 comme suit :

Budget principal

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé :	1 011 793,69 €
002 Excédent de fonctionnement reporté :	5 168 096,52 €
001 Excédent d'investissement reporté :	7 673 296,77 €

Budget annexe de l'assainissement

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé :	1 482 840,52 €
002 Excédent d'exploitation reporté :	6 236 130,41 €
001 Excédent d'investissement reporté :	3 224 721,43 €

Budget annexe « PEP'IT » de l'hôtel d'entreprises et la pépinière à Nanterre

001 Excédent d'investissement reporté :	36 233,02 €
---	-------------

- ❖ S'ENGAGE si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation au budget primitif 2019, à procéder à leur régularisation dans la plus proche décision modificative suivant le vote du compte administratif, et en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2019.

RUEIL-MALMAISON : DEFINITION DES MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DU PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIEE N°7 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Conseil de territoire, à l'unanimité,

- ❖ APPROUVE les modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n°7 du PLU de Rueil-Malmaison.
- ❖ DIT qu'en application des articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'urbanisme, la délibération sera affichée pendant un mois au siège de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense et en mairie de Rueil-Malmaison, mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal publié dans le département, et elle sera publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense.
- ❖ DIT qu'en application de l'article L.153-47 du Code de l'urbanisme, à l'issue de la mise à disposition, le Président de l'établissement public en présente le bilan devant l'organe délibérant de l'établissement public qui en délibère et adopte le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public par délibération motivée.

FIXATION DES TAUX DE TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

Le Conseil de territoire, à l'unanimité,

- ❖ FIXE les taux de la taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères pour 2019 comme suit :
 - Zone 1 - Garches : 4,32 %
 - Zone 2 - Saint-Cloud : 3 %
 - Zone 3 - Vaucresson : 4,52 %
 - Zone 4 - Nanterre, Rueil-Malmaison et Suresnes : 3,47 %.

FIXATION DU TAUX DE CONTRIBUTION FONCIERE DES ENTREPRISES

Le Conseil de territoire, à l'unanimité,

- ❖ FIXE le taux maximum de contribution foncière des entreprises avec capitalisation des taux à 20,91%.
- ❖ DIT que le taux maximum de droit commun de 20,71% est majoré de la capitalisation des taux de 2017 (0,06 %) et de 2018 (0,14%), ce qui porte le taux maximum avec capitalisation à 20,91%.

FIXATION DES FONDS DE COMPENSATION DES CHARGES TERRITORIALES PROVISOIRES

Le Conseil de territoire, à l'unanimité,

- ❖ APPROUVE le rapport de la CLECT du 22 mars 2019.
- ❖ FIXE de façon provisoire, le montant du FCCT d'un total de 194 488 061 € à inscrire au budget primitif de l'établissement public territorial réparti entre les communes comme suit :

- Courbevoie	35 177 566 €
- Garches	4 631 293 €
- La Garenne Colombes	255 087 €
- Levallois- Perret	526 508 €
- Nanterre	50 459 064 €
- Neuilly-sur-Seine	3 379 623 €
- Puteaux	38 430 150 €
- Rueil-Malmaison	33 845 679 €
- Saint-Cloud	9 628 537 €
- Suresnes	16 066 921 €
- Vaucresson	2 087 633 €

- ❖ DIT que le montant du FCCT définitif pour 2019 sera fixé dans le cadre de la CLECT avant la fin de l'année 2019.
- ❖ PRÉCISE que les régularisations des avances versées par les communes interviendront dès le mois d'avril 2019.

ADOPTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

Le Conseil de territoire, à l'unanimité,

- ❖ ADOPTE par chapitre le budget primitif du budget principal de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense pour l'exercice 2019.
- ❖ ADOPTE par chapitre le budget primitif du budget annexe de l'assainissement de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense pour l'exercice 2019.
- ❖ ADOPTE par chapitre le budget primitif du budget annexe PEP'IT de la pépinière et de l'hôtel d'entreprises à Nanterre de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense pour l'exercice 2019.

TARIFS 2019 - MISE A JOUR POUR LA PEPINIERE ET L'HOTEL D'ENTREPRISES PEP'IT A NANTERRE ET POUR L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Le Conseil de territoire, à l'unanimité,

- ❖ MET À JOUR les tarifs pour la pépinière et l'hôtel d'entreprises PEP'IT à Nanterre.
- ❖ FIXE les tarifs applicables à l'aire d'accueil des gens du voyage.
- ❖ AUTORISE le Président ou le vice-président délégué à signer tout document afférent à l'exécution de la présente délibération.

MODIFICATION DE DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS DU SYCTOM

Le Conseil de territoire, à l'unanimité,

- ❖ DÉSIGNE Monsieur Dominique Lebrun en qualité de délégué titulaire pour siéger au sein du Syctom, en remplacement de Monsieur Eric Berdoati.
- ❖ DÉSIGNE Monsieur Eric Berdoati en qualité de délégué suppléant pour siéger au sein du Syctom, en remplacement de Monsieur Dominique Lebrun.
- ❖ PRÉCISE que la présente délibération sera transmise au Syctom.

ACTUALISATION DES DELEGATIONS DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le Conseil de territoire, à l'unanimité,

- ❖ DÉCIDE de retirer la délégation de l'exercice du droit de préemption urbain simple, du droit de préemption renforcé et du droit de priorité à la commune de Puteaux sur les secteurs suivants, définis dans la délibération n°09c (09c/2017) du conseil de territoire du 23 février 2017 :
 - Les immeubles concernés par des procédures d'insalubrité ou périls,
 - Les périmètres couverts par une opération OPAH.

- ❖ DÉCIDE de retirer la délégation de l'exercice du droit de préemption urbain simple, du droit de préemption renforcé et du droit de priorité à la commune de La Garenne-Colombes dans le secteur de la ZAC des Champs-Philippe, défini dans la délibération n°09c (09c/2017) du conseil de territoire du 23 février 2017.

- ❖ DÉCIDE de retirer la délégation de l'exercice du droit de préemption urbain simple, du droit de préemption renforcé et du droit de priorité à la commune de Nanterre sur le périmètre de l'OAP « Boule – Grands axes », défini dans la délibération n°14 (35/2017) du 29 juin 2017.
- ❖ DÉCIDE de retirer la délégation de l'exercice du droit de préemption urbain simple, du droit de préemption renforcé et du droit de priorité à la SPL Rueil Aménagement sur le secteur Pierre Brossolette/d'Estienne d'Orves – USP 20, défini dans la délibération n°09b (09b/2017) du 23 février 2017.
- ❖ MODIFIE la liste des opérations comportant des logements relevant d'un dispositif d'accès encadré à Nanterre, objet des délégations du droit de préemption urbain simple, du droit de préemption renforcé et du droit de priorité.
- ❖ PRÉCISE que les délégations consenties aux opérateurs et aux communes sont rappelées dans le tableau récapitulatif.
- ❖ RAPPELLE que par ces délégations, les délégataires obtiennent la maîtrise complète du processus de préemption et en conséquence sont soumis aux mêmes obligations que le titulaire concernant les conditions de préemptions et d'utilisation du ou des biens préemptés.
- ❖ RAPPELLE et PRÉCISE que le Président de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense a reçu délégation de l'exercice du droit de préemption urbain défini par le Code de l'urbanisme, pour la durée de son mandat, pour les périmètres ne faisant pas l'objet des délégations consenties aux opérateurs et aux communes.
- ❖ PRÉCISE que le Président pourra déléguer l'exercice de ce droit à l'occasion de toute aliénation d'un bien. Il en rendra compte à la plus proche réunion utile de l'organe délibérant.

PUTEAUX - APPROBATION DE LA MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Conseil de territoire, à l'unanimité,

- ❖ APPROUVE les dispositions de la modification n°1 du PLU révisé de la commune de Puteaux telles qu'elles lui sont proposées, un exemplaire du dossier de modification étant lui-même annexé à la délibération.
- ❖ INDIQUE que les annexes écrites et graphiques du PLU font l'objet d'une mise à jour.
- ❖ PRÉCISE que le PLU modifié de la commune de Puteaux est tenu à la disposition du Public à la Mairie de Puteaux, aux horaires habituels d'ouverture et sur le site internet de la commune.

- ❖ DIT qu'en application des articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'urbanisme, la délibération sera affichée pendant un mois au siège de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense et en mairie de Puteaux, mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal publié dans le département, et elle sera publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense.
- ❖ DIT qu'en application des articles L.153-44, L.153-24 et 25 du Code de l'urbanisme, la délibération sera exécutoire à l'issue d'un délai d'un mois à compter de sa transmission à l'autorité administrative compétente de l'Etat.

COURBEVOIE - « VILLAGE DELAGE » - CONVENTION N°7 DE PROJET URBAIN PARTENARIAL

Le Conseil de territoire, à la majorité des votes exprimés, 1 abstention s'étant manifestée,

- ❖ APPROUVE la convention n°7 de projet urbain partenarial (PUP) et ses annexes à intervenir entre l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense et la SNC COURBEVOIE ENERGY PARK.
- ❖ AUTORISE le Président à signer la convention précitée ainsi que ses avenants et documents y afférents et à l'exécuter.
- ❖ PRÉCISE qu'en application des dispositions de l'article L.332-11-4 du Code de l'urbanisme, les constructions édifiées dans le périmètre délimité par la convention n°7 de projet urbain partenarial (annexe n°5) seront exclues du champ d'application de la taxe d'aménagement pendant une durée de dix ans.
- ❖ PRÉCISE qu'en vertu des dispositions de l'article R.332-25-1 du Code de l'urbanisme, la convention de PUP et ses annexes (dont le plan du périmètre concerné), seront tenues à la disposition du public au siège de l'EPT et en mairie de Courbevoie.
- ❖ PRÉCISE qu'en application des dispositions de l'article R.332-25-2 du Code de l'urbanisme, la mention de la signature de cette convention ainsi que du lieu où elle pourra être consultée sera affichée pendant un mois au siège de l'EPT et en mairie de Courbevoie et sera publiée au recueil des actes administratifs de l'EPT mentionné à l'article R.5211-41 du Code général des collectivités territoriales.
- ❖ PRÉCISE qu'en application des dispositions de l'article R.151-52 13° du Code de l'urbanisme, le périmètre de la présente convention de PUP sera annexé au plan local d'urbanisme de la ville de Courbevoie.
- ❖ PRÉCISE qu'en application des dispositions de l'article R.431-23-2 du Code de l'urbanisme, les demandes de permis de construire portant sur des travaux projetés font l'objet d'une convention de projet urbain partenarial ou portent sur une construction à édifier dans un périmètre de projet urbain partenarial mentionné au II de l'article L.332-11-3, la demande est accompagnée d'un extrait de la convention précisant le lieu du projet urbain partenarial et la durée d'exonération de la taxe d'aménagement.

COURBEVOIE : MODIFICATION SIMPLIFIEE N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Conseil de territoire, à l'unanimité,

- ❖ APPROUVE les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n° 3 du PLU de Courbevoie.
- ❖ DIT qu'en application des articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'urbanisme, la délibération sera affichée pendant un mois au siège de l'établissement public territorial Paris Ouest la Défense et en mairie de Courbevoie ; mention de cet affichage sera insérée dans un journal diffusé dans le département, et sera publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense.
- ❖ PREND ACTE qu'à l'issue de la mise à disposition du dossier de modification simplifiée n° 3 du PLU de Courbevoie, le Président de l'établissement public en présentera le bilan devant l'organe délibérant de l'établissement public territorial qui approuvera le dossier éventuellement modifié pour tenir compte des avis et observations du public.

LEVALLOIS - CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE TRIPARTITE EPT-VILLE-EPFIF

Le Conseil de territoire, à l'unanimité,

- ❖ APPROUVE la convention d'intervention foncière tripartite entre l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense, la ville de Levallois et l'établissement public foncier d'Île-de-France.
- ❖ AUTORISE en conséquence, le Président ou le vice-président délégué, à signer ladite convention d'intervention foncière tripartite.
- ❖ CHARGE le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

NANTERRE - AVIS SUR LE DOSSIER DE REALISATION DE LA ZAC DES GROUES

Le Conseil de territoire, à l'unanimité,

- ❖ ÉMET un avis favorable sur le dossier de réalisation et le programme des équipements publics de la Zone d'Aménagement Concerté des Groues, tel que présenté dans le projet de dossier de réalisation communiqué par le Préfet des Hauts-de-Seine le 14 mars 2019.
- ❖ PROPOSE des ajustements rédactionnels pour le rapport de présentation du dossier de réalisation.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION UNIQUE DES TERRAINS DE SPORTS YVES DU MANOIR

Séance du 26 mars 2019

OUVERTURE DE SÉANCE

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six mars, le Comité Syndical, s'est réuni à Garches sous la présidence de Monsieur MOULLE-BERTEAUX, Adjoint au Maire de la ville de Vaucresson, afin de débattre sur les orientations générales du Budget 2019, conformément aux textes en vigueur.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- ❖ Approuve, à l'unanimité, le Compte de Gestion du comptable public de Saint-Cloud qui fait apparaître les résultats suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT	Excédent	14.063,46 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT	Excédent	88.154,72 €
- ❖ Décide, à l'unanimité, d'affecter l'excédent brut de la Section de Fonctionnement du Compte Administratif 2018 comme suit :
 - 28.978,91 € en report des recettes de la Section de Fonctionnement (article 002).
- ❖ Fixe le montant du remboursement pour l'exercice 2019 à :
 - 1 000 € au titre des frais de carburants.

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget de l'exercice en cours.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION UNIQUE DE « GARCHES / MARNE-LA-COQUETTE »

Séance du 21 février 2019

APPROBATION DU PROCES VERBAL EN DATE DU 12 NOVEMBRE 2018

Le Comité approuve, à l'unanimité

Le contenu du procès-verbal en date du 12 novembre 2018

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Le Comité prend acte de la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires.

LES NOUVELLES EXIGENCES DE L'AGENT COMPTABLE

Le Comité approuve ce choix dans l'organisation des nouveaux carnets de tickets quant à la distinction des cartes d'abonnement selon la valeur faciale qui leur est accordée.

ANALYSE DE L'EAU POTABLE DE LA COMMUNE

Prélèvements effectués sur le réseau exploité par la Société des Eaux de Versailles et Saint-Cloud.

A Garches :	1 – Mairie – 2 avenue du Maréchal Leclerc	2 – Garage municipal – 9 rue des Quatre vents
	Le 08/01/2019	Le 08/01/2019

Analyse physico-chimique

Paramètres	Unités	Valeurs réglementaires	Signification	1 Valeurs mesurées	2 Valeurs mesurées
Conductivité	uS/cm	+ou- 400	Mesure la teneur globale en sels minéraux	657	663

Aspect normal, caractéristiques organoleptiques normales

Analyse bactériologique

Paramètres	Volume testé	Valeurs réglementaires	Signification	1 Valeurs mesurées	2 Valeurs mesurées
Coliformes thermotolérants	100 ml	0	La surveillance de la qualité bactériologique est basée sur la recherche de germes test de contamination fécale, généralement non pathogènes, faciles à isoler et à dénombrer. Les coliformes et les streptocoques sont particulièrement résistants aux désinfectants. Leur présence peut être le signe précurseur d'une contamination par des germes pathogènes.	0	0
Entérocoques	100 ml	0		0	0
Germes à 37°C	1 ml	Moins de 10	Le dénombrement des germes à 37 et 22°C, non pathogènes et présents dans tous les milieux naturels, permet d'évaluer la flore bactérienne dans le réseau.	0	0
Germes à 22°C	1 ml	Moins de 100		0	0

AVIS DE LA DDASS : Eau de qualité conforme aux normes fixées au décret du 3 janvier 1989 modifié.

A Garches :	1 – École – rue de la Côte Saint Louis	2 – Garage municipal – 9 rue des Quatre vents
	Le 13/02/2019	Le 13/02/2019

Analyse physico-chimique

Paramètres	Unités	Valeurs réglementaires	Signification	1 Valeurs mesurées	2 Valeurs mesurées
Conductivité	uS/cm	+ou- 400	Mesure la teneur globale en sels minéraux	643	646

Aspect normal, caractéristiques organoleptiques normales

Analyse bactériologique

Paramètres	Volume testé	Valeurs réglementaires	Signification	1 Valeurs mesurées	2 Valeurs mesurées
Coliformes thermotolérants	100 ml	0	La surveillance de la qualité bactériologique est basée sur la recherche de germes test de contamination fécale, généralement non pathogènes, faciles à isoler et à dénombrer. Les coliformes et les streptocoques sont particulièrement résistants aux désinfectants. Leur présence peut être le signe précurseur d'une contamination par des germes pathogènes.	0	0
Entérocoques	100 ml	0		0	0
Germes à 37°C	1 ml	Moins de 10	Le dénombrement des germes à 37 et 22°C, non pathogènes et présents dans tous les milieux naturels, permet d'évaluer la flore bactérienne dans le réseau.	0	0
Germes à 22°C	1 ml	Moins de 100		0	0

AVIS DE LA DDASS : Eau de qualité conforme aux normes fixées au décret du 3 janvier 1989 modifié.

A Garches :	1 – Résidence ISIS – robinet toilettes gauche	2 – Piscine – cuisine du personnel
	Le 14/03/2019	Le 14/03/2019

Analyse physico-chimique

Paramètres	Unités	Valeurs réglementaires	Signification	1 Valeurs mesurées	2 Valeurs mesurées
Conductivité	uS/cm	+ou- 400	Mesure la teneur globale en sels minéraux	600	569

Aspect normal, caractéristiques organoleptiques normales

Analyse bactériologique

Paramètres	Volume testé	Valeurs réglementaires	Signification	1 Valeurs mesurées	2 Valeurs mesurées
Coliformes thermotolérants	100 ml	0	La surveillance de la qualité bactériologique est basée sur la recherche de germes test de contamination fécale, généralement non pathogènes, faciles à isoler et à dénombrer. Les coliformes et les streptocoques sont particulièrement résistants aux désinfectants. Leur présence peut être le signe précurseur d'une contamination par des germes pathogènes.	0	0
Entérocoques	100 ml	0		0	0
Germes à 37°C	1 ml	Moins de 10	Le dénombrement des germes à 37 et 22°C, non pathogènes et présents dans tous les milieux naturels, permet d'évaluer la flore bactérienne dans le réseau.	0	0
Germes à 22°C	1 ml	Moins de 100		0	0

AVIS DE LA DDASS : Eau de qualité conforme aux normes fixées au décret du 3 janvier 1989 modifié.

RÉDACTION : service des Assemblées

IMPRESSION : Reprographie Municipale